

MODIFICATION DU PLU DE NANTEUIL



NON AU BÉTONNAGE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Gilles Sellier avec ce qui lui reste de majorité a décidé de lancer une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune sans aucune concertation avec les élus du conseil municipal. Une simple réunion d'information a été organisée le 20 mai au vu du tollé provoqué. Pourtant, ce document majeur fixe les règles de construction pour l'avenir. Au mépris de la loi et des règles du droit de l'urbanisme, le maire a décidé de modifier le PLU pour permettre de nouvelles constructions massives. Nous devons nous mobiliser pour empêcher ce sinistre projet et voilà pourquoi.

1. Le bétonnage de l'entrée de ville rue de Paris

Alors que le PLU actuel prévoit une limitation à 33 nouveaux logements sur l'ancienne ferme de la rue de Paris, la modification voulue par le maire supprimera toute limitation. Un promoteur pourra donc construire plus d'une centaine de logements sans aucune contrainte particulière !

2. La suppression de la protection des murs anciens

Les murs en pierre typiques du Valois et du Multien qui font le charme et l'âme de Nanteuil ne seront plus protégés à certains endroits. D'après le maire cette protection n'a pas d'utilité. Pourtant la modification arrange bien ses affaires personnelles (voir au dos).

3. La destruction d'une zone humide

La modification permettra à une exploitation privée (au fond de la rue de Crépy) de construire des bâtiments sur une zone humide classée depuis plus de 10 ans en zone naturelle. D'après le maire il s'agit de corriger une erreur matérielle.

C'est surtout le terrain d'une adjointe exploité par sa fille conseillère municipale (voir au dos).

4. La mise en péril de la rue Saint-Laurent

Le projet initial prévoit un plan de construction de 14 logements, le long de la Nonette, en zone inondable. Ce projet causera une saturation du stationnement dans le quartier et rendra le carrefour avec la rue du Puisseau et la rue Missa encore plus dangereux. Une proposition de modification a été faite lors de la réunion du 20 mai mais rien ne sera acté avant le vote au conseil municipal.

5. Des modifications du règlement sans explications

Le règlement du PLU sera modifié sans aucune explication... Aucune concertation n'a été organisée en amont. En raison du fort mécontentement de la population, le maire a juste organisé, en urgence, 10 jours avant la clôture de l'enquête publique, une réunion publique qui n'a pas permis de lever toutes les interrogations.

SIGNEZ LA PÉTITION !

(VOIR AU DOS)

DITES NON !

À LA MODIFICATION DU PLU DE NANTEUIL



NON au bétonnage de Nanteuil

Nanteuil-le-Haudouin doit garder son âme de village. Il y a déjà eu énormément de constructions ces 10 dernières années. Il ne faut pas en rajouter ! Nous ne devons pas devenir une énième banlieue sans âme.



NON à la dégradation de notre qualité de vie

Plus de logements c'est plus de voitures, plus de poubelles, plus de problèmes de circulation et de stationnement. Nous voulons garder notre qualité de vie !



NON à la destruction d'espaces naturels

La Nonette prend sa source à Nanteuil. La qualité de nos espaces naturels fait aussi le charme de Nanteuil. Des montants importants ont été investis pour restaurer le cours d'eau et ses zones humides. Il ne faut pas tout gâcher !

SIGNEZ LA PÉTITION !

sur <https://change.org/PLUNanteuil> ou scannez le QR code

et participez à l'enquête publique officielle jusqu'au 28 mai 2025 à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-nanteuil-le-haudouin>



BON À SAVOIR

Une modification du PLU qui dégrade Nanteuil mais qui arrange bien certains élus...



Gilles Sellier, maire, va bénéficier directement de la suppression de la protection des murs anciens.

D'après les justifications avancées lors de l'enquête publique, cette protection serait inutile. Disons plutôt qu'elle empêche toute construction de logements sur le terrain de Gilles Sellier.

La modification du PLU lui permettra de rendre son terrain rue du Gué accessible depuis la rue donc constructible.



Le déclassement de la zone naturelle rue de Crépy permettra à **Odile Kopec-Angrand**, adjointe au maire, et **Vanessa Delisse-Angrand**, sa fille, conseillère municipale, de construire pour étendre leur élevage de chevaux de chasse à courre. Cela au sacrifice d'une zone humide attenante à la Nonette.

